

Paris, le 26 avril 1985

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
· POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Neuvième session

Siège de l'Unesco, Paris, 3-6 juin 1985

Point 9 de l'ordre du jour provisoire: Demandes de coopération technique

Costa Rica (demande n° 205.1(3))

Contribution financière pour l'amélioration de l'infrastructure, des transports, l'achat d'équipement de base, les activités relatives à l'éco-développement et à la délimitation des frontières, d'un montant de 20.000 \$, pour les réserves de Talamanca-La Amistad. Ces activités entrent dans le cadre d'un projet à long-terme de développement de ce site du Patrimoine mondial, auquel, de son côté, le gouvernement de Costa Rica accorde une contribution importante. Une demande d'assistance de 20.000 \$ est également présentée pour les activités de formation (ateliers de formation sur place, formation continue sur le site du Patrimoine mondial de Rio Platano, etc.) qui sont associées à ce projet. Le montant total demandé pour 1986 s'élève par conséquent à 40.000 \$.

Panama (demande n° 159.1(3))

Contribution financière pour l'amélioration de l'infrastructure, un programme d'éducation environnementale et des activités relatives à l'appui technique et à la formation des exploitants locaux dans le Parc national de Darien, d'un montant de 40.000 \$. Ces activités entrent dans le cadre d'un projet déjà en cours pour lequel la contribution nationale s'élève à environ 80.000 \$ par an et l'appui bi-national et multi-national à 45.000 \$ par an.